



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 9 septembre 2024  
à 8h30

Nombre de membres	
En exercice :	16
Présents :	12
Absents :	4
Votants :	
- dont « pour » :	12
- dont « contre » :	0
- dont « abstention » :	0

**Présents** : Thierry CARRÈRE, Jean-Michel DESSÉRÉ, Didier LARRAZABAL, Xavier MASSOU, Joël SÉGOT, Régine BERGERET, Alain TRÉPEU, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Alban LACAZE, Marie-France CONSTANT, Claude BORDE-BAYLACQ, Lucien LARROZE

**Excusés** : Aude LACAZE-LABADIE, Philippe CASTETS, Benoît MARINÉ, Robert GAYE

**Décision n°DB-2024-007 : COORDINATION ET VALORISATION DE LA POLITIQUE DU MONDE ASSOCIATIF**  
Attributions de subventions. Aide à l'animation événementielle

Madame la Vice-Présidente en charge de la coordination et valorisation de la politique du monde associatif rappelle que par délibération n°2024-002 du 25 janvier 2024, le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant les « subventions en matière culturelle et sportive : instruction et octroi des demandes suivant les règlements d'intervention approuvés en conseil ».

Le règlement d'intervention a été approuvé en conseil communautaire par délibération n°2019-1104-7.5-34.

Elle présente :

- une demande de l'association « Com a la Maysou », dont le siège social est à Andoins, présidée par Monsieur Mathieu DAURE. Ladite association organise une journée paysanne le 21 septembre 2024 à Andoins. Il s'agira de proposer un événement culturel afin de soutenir le monde rural et paysan et promouvoir les savoir-faire. Le Président de l'association sollicite une subvention à hauteur de 2 000€ pour ce projet dont le budget global est de 19 720€ ;
- une demande de l'association « Pelote Union Monassut », dont le siège social est à Monassut-Audiracq, présidée par Monsieur Pierre MOURA. Ladite association organise son tournoi international de pelote le 8 et 9 novembre 2024. Il s'agira de proposer un événement sportif de renommée mondiale en milieu rural, ayant lieu tous les 2 ans. Le Président de l'association sollicite une subvention à hauteur de 2 000 € pour ce projet dont le budget global est de 20 000 €.

Madame la Vice-Présidente rappelle les termes du règlement d'intervention qui fixe le montant de l'aide pouvant être allouée à 10 % maximum du budget global de la manifestation sans dépasser les 2 000 €. Elle propose donc d'attribuer une aide de :

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le 16 SEP. 2024 S<sup>2</sup>LO

ID : 064-200067296-20240909-DB\_2024\_007-AR

- 1 972 € à l'association « Com a la Maysou Zannis » ;
- 2 000 € à l'association « Pelote Union Monassut ».

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de la coordination et valorisation de la politique du monde associatif, compte tenu de ce qui précède, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE les propositions qui lui ont été soumises ;
- CHARGE le Président d'exécuter la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme  
Le Président,

Thierry CARRÈRE

